COMMUNE D'OSENBACH
Département du Haut-Rhin

ARRETE 2025-34
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER
PARKING PLACE DE LA SCIERIE

Le Maire de la commune d'Osenbach,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu la manifestation intitulée « Col Attitude – Col Du Firstplan »
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking place de la Scierie à compter du samedi 16 août 2025 18h00 et ce pendant la durée de la manifestation. Le stationnement sera autorisé aux participants de la manifestation le dimanche 17 août 2025.

Article 2. Toute signalisation nécessaire, conforme à la législation en vigueur et visible de jour comme de nuit sera mise en place par le service technique de la commune.

Article 3. Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Commandant de la Gendarmerie de Rouffach
- M. le Directeur des Brigades Vertes
- Archives de la Mairie

Osenbach, le 7 août 2025

Le Maire

Christian MICHAUD

Mairie d'OSENBACH 68570 Haut-Rhin

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355